



AVIS PUBLIC

Est par la présente, donné par le soussigné, Pierre-Luc Nadeau, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la susdite municipalité

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal, avis est donné que le règlement :

- **SQ-2023-3 modifiant le Règlement SQ-2023 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre;**

a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 17 juin 2026 et est en vigueur.

Le règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville au 3488 route Principale, à Wentworth-Nord durant les heures régulières de travail, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 00 à 16 h 30, du lundi au vendredi et sur le site Web de la municipalité <https://wentworth-nord.ca/administration/reglements-municipaux/>

DONNÉ à Wentworth-Nord, ce 3^e jour de juillet 2026

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h le 3^e jour de juillet 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 3^e jour de juillet 2026.

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint